



PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2019-2024

DEUXIEME ACTUALISATION

ADOPTÉE PAR LE COLLEGE COMMUNAL

Séance du 3 juin 2022



La présente actualisation, par le Collège, du Programme stratégique transversal 2019-2024 est effectuée conformément à l'article L1123-27 §2 alinéa 6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Collège communal tient à remercier le service des travaux et la Direction générale, qui ont pris part à la présente actualisation.

CHAPITRE Ier. CONTEXTE DE L'ACTUALISATION DU PST

Section 1^{ère}. Actualisation d'un PST - Rappels généraux

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation dispose : « *Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature* » (article L1123-27 §2 alinéa 6).

Le législateur ne précise pas davantage cette faculté laissée au Collège. Le but est évidemment que le PST colle le plus possible aux réalités vécues et puisse évoluer au gré des situations que rencontre la commune.

L'autonomie communale joue ici, comme lors de l'élaboration et de l'évaluation du PST (sous quelques réserves) à plein.

Pour rappel, le PST s'appuie sur le binôme "autorité politique/administration" et souhaite donner un rôle actif à chacun.

Deux remarques importantes concernant le PST sont à rappeler :

- importance de la souplesse du PST afin que celui-ci ne devienne jamais un carcan ou un impératif stérile pour l'autorité locale ;
- le PST ne doit pas tout régler dans les moindres détails; il doit rester global, de manière à ce que les actions puissent s'ajuster à la stratégie. Il reprendra des actions mais ne déclinera pas celles-ci en tâches et en phases d'exécution (sous peine de devenir complètement illisible).

Section 2. Structure et périmètre du PST 2019-2024

Le PST 2019-2024 de la commune de Saint-Nicolas comporte un volet externe et un volet interne.

Lors de l'élaboration du PST, plusieurs choix ont été posés, qui restent de mise dans le cadre de la présente actualisation :

- le PST ne reprend pas toute l'activité communale : il reprend les grands projets et actions stratégiques et non la « vie quotidienne » de l'administration communale ;
- le PST comprend donc, comparativement à d'autres communes, un nombre d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions plus resserré ;
- le PST intègre d'autres plans communaux, que ce soit totalement et explicitement (déclaration du logement, plan de cohésion sociale etc.), ou partiellement et implicitement (Agenda 21, Plan d'actions pour l'énergie durable et le climat etc.) ;
- le PST est aussi matrice pour des plans futurs, qui y seront donc intégrés, comme le plan communal de mobilité.

Le PST communal a été évalué et actualisé une première fois, à mi-mandature, le 29 décembre 2021.

CHAPITRE II. ACTUALISATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DU PST

Section 1^{ère}. Organisation et raison d'être de l'actualisation

Le Collège communal est chargé, par le décret, d'adopter le PST et, par conséquent, de l'adapter. Pour ce faire, le législateur consacre pleinement l'autonomie communale.

Le PST peut être actualisé au cours de la mandature.

Le Collège a estimé qu'il était opportun de procéder à une actualisation afin d'intégrer dans le PST la liste des investissements dans le cadre du plan d'investissement communal (PIC) 2022-2024 et celle des investissements dans le cadre du plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité 2022-2024 (P.I.M.A.C.I.). En effet, ces projets, préparés de longue haleine par le service des travaux, s'inscrivent pleinement dans les objectifs stratégiques développés par le Collège dans le cadre de la mandature en cours.

Bien que le législateur ne prévoit pas d'office la communication au Conseil des actualisations du PST, il a semblé primordial au Collège de veiller à la bonne information des conseillers communaux et de la population : la présente actualisation sera présentée aux membres du Conseil communal, pour prise de connaissance, dans le cadre d'une séance publique du Conseil communal. Elle sera également, de même que la version coordonnée du PST 2019-2024, publiée sur le site internet communal.

Seules les actions modifiées ou introduites sont reprises dans le présent rapport.

Section 2. Actualisation des différentes actions du PST – Objectif stratégique 1.2. « Etre une commune qui (ré)aménage son cadre de vie »

Par objectif opérationnel, l'actualisation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

1.2.1. Développer l'attractivité de l'entité communale

En dépit du relief accidenté et de la densité topographique de la commune, l'action vise à renforcer les mesures prises pour favoriser l'implantation d'activités sur commune (de concert avec l'action 1.3.2.3 - "Plan d'actions en faveur du commerce local"), dans le respect des structures riveraines existantes et en parfaite intégration avec l'environnement.

(...)

1.2.6. Investissements stratégiques communaux subsidiés

Cet objectif doit être renommé. Intitulé initialement « Plan d'investissement communal (PIC) 2019-2021 », il lui est désormais attribué une portée plus large, en ce qu'il comprendra désormais deux actions, dont l'une ne traitera plus que de PIC.

En conséquence, il est rebaptisé « Investissements stratégiques communaux subsidiés ».

1.2.6.1. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) 2019-2021

Actualisation de l'action 1.2.6.1.

Situation : MODIFIEE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

Cette action est modifiée, en ce que d'objectif, elle devient action. Pour le reste, elle demeure inchangée et libellée comme suit :

Pour l'année 2019, l'action vise à

- l'amélioration de la rue des Muguets: rénovation complète de la voirie, des éléments linéaires et des trottoirs.
- l'égouttage du cimetière de Saint-Nicolas.

Pour l'année 2020, l'action vise à

- l'amélioration de la rue Frédéric Braconier: rénovation complète de la voirie, des éléments linéaires et des trottoirs.
- l'amélioration de la place Emile Vandervelde (Fond des rues): aménagement du parking existant avec réduction de la largeur de voirie (près de 8m), afin de créer des parkings en épi et un trottoir indépendant permettant une circulation aisée des piétons.
- la rénovation des installations techniques à l'Hôtel communal de Saint-Nicolas: remplacement des chaudières, placement de vannes thermostatiques, système de ventilation.

Pour l'année 2021, l'action vise à

- l'amélioration de la rue François Cloes: rénovation et réduction de la largeur des trottoirs (minimum 1,50m) dans le but de créer des parkings en épi, permettant de stationner un plus grand nombre de véhicule qu'en configuration longitudinale.
- l'aménagement du parking de la rue Pasteur: aménagement d'un arrêt de bus conforme aux impositions du TEC ainsi qu'à son agrandissement afin de déplacer des bus en attente place Emile Vandervelde. De même, une rénovation des trottoirs en contour de ce parking ainsi qu'une rénovation des revêtements de celui-ci sont programmées, afin d'apporter davantage de convivialité et de donner un statut de "parking de délestage" à cette zone.
- l'amélioration de la partie basse de la rue Murebure: nouvelle couche de roulement, rénovation des trottoirs, remplacement de l'ensemble des éléments linéaires dans la zone concernée. Ceux-ci seront décalés afin de créer des trottoirs de minimum 1,50m tout en gardant une largeur libre de passage en voirie de 3,50m minimum.

1.2.6.2. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) & PLAN D'INVESTISSEMENT MOBILITÉ ACTIVE COMMUNAL ET INTERMODALITÉ (PIMACI) 2022-2024

Actualisation de l'action 1.2.6.2.

Situation : INTRODUITE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

L'action suivante est introduite dans le PST :

L'action a pour objectif d'intégrer les différents investissements stratégiques communaux que sont le PIC et le PIMACI pour les années 2022 à 2024. Dans la logique habituelle de ces plans subsidiés par la Wallonie, il est toujours demandé aux communes de rentrer des projets qui dépassent les enveloppes qui leur sont allouées (tous les projets ne pourront sans doute donc pas être réalisés en l'état). Pour 2022-2024, les montants attribués à la commune de Saint-Nicolas sont les suivants :

- 1.410.240,24 € pour le PIC ;
- 261.347,2 € pour le PIMACI.

Pour l'année 2022, l'action vise à

- *la réfection de la rue Buraufosse* : rénovation de la voirie, des trottoirs et de l'égouttage
- *l'aménagement de la place Vandervelde (fonds des rues) avec création d'un parking rue Lhoneux* : aménagement du parking existant Place « Fonds des rues » et réduction de la largeur des voiries avec création de parkings en épi et un trottoir indépendant ainsi que démolition de garages et création d'un parking dans l'impasse n°250->n°280 (Rue Lhoneux)
- *l'aménagement du parking de la rue Pasteur et de son éclairage public* : aménagement du parking (stationnement voitures et vélos, plantations, éclairage, cheminement piéton,...) et des trottoirs le bordant avec aménagement conforme de l'arrêt de bus
- *l'aménagement « clôture et cheminement » de l'extension du cimetière de Tilleur* : création d'allées principales drainantes et d'allées secondaires enherbées.

Pour l'année 2023, l'action vise à

- la réfection et aménagement de la rue Aux Cailloux : réfection des trottoirs, remplacement de la couche d'usure et réfection de l'égouttage
- l'amélioration de la rue de l'Indépendance : rénovation de la voirie, des filets d'eau et de l'égouttage
- la réfection des trottoirs de la rue Murebure : réfection des trottoirs, remplacement des éléments linéaires, purges de fondation et raclage/pose de la voirie

Pour l'année 2024, l'action vise à

- la réfection des trottoirs des rues Kennedy et King et l'aménagement sécuritaire du carrefour de ces deux rues : la réfection des trottoirs et des éléments linéaires des rue Président Kennedy et M.L. King et l'aménagement sécuritaire du carrefour de ces deux rues (le profil des rues concernées restera le même après travaux à l'exception du carrefour des deux rues)
- la réfection de trottoirs et l'aménagement cyclo-piéton rue Chantraine : réfection des trottoirs côté n° pairs ainsi que création d'un parking longitudinal avec création d'un cheminement cyclo-piéton côté n° impairs
- l'éclairage public du parking de la rue Ferrer : rénovation de l'éclairage public du parking



- la liaison cyclo-piéton Ravel ligne 210 vers le site du Bonnet : établissement d'un tapis de béton type Ravel et aménagement des traversées de chaussées
